

GUIDE D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

POUR LE PERSONNEL DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT
FORMÉ À L'EXTÉRIEUR DU CANADA - ÉDITION 2025



RDÉE
Canada

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION.....	4
VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION	5
RÈGLES APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS FORMÉS EN DEHORS DU CANADA.....	6
 PROVINCE DE L'ALBERTA.....	7
 PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	9
 PROVINCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE ÉDOUARD	11
 PROVINCE DU MANITOBA	14
 PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.....	16
 PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE	19
 TERRITOIRE DU NUNAVUT	21
 PROVINCE DE L'ONTARIO	22
 PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN.....	24
 PROVINCE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR.....	26
 TERRITOIRES DU NORD-OUEST.....	28
 TERRITOIRE DU YUKON	30
TÉMOIGNAGES	32
NOS COORDONNÉES	34
NOS MEMBRES	35



PRÉAMBULE

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE CANADA) met à la disposition des immigrants francophones formés à l'étranger le présent guide qui contient des informations pertinentes sur la procédure de reconnaissance des acquis ainsi que l'expérience en enseignement dans les 12 provinces et territoires du Canada (à l'exception du Québec).

À travers ce guide, le RDÉE Canada veut offrir un outil de référence tant aux employeurs qu'aux chercheurs d'emploi formés à l'étranger dans le domaine de l'enseignement. En effet, nous estimons que le recrutement à l'international est une des solutions vitales qui pourrait permettre de résorber tant soit peu cette crise.

Afin de faciliter le processus d'intégration des professionnels de l'enseignement à l'extérieur du Canada, RDÉE Canada a engagé les services d'AXXES Business Support & Co Inc pour développer le guide d'intégration professionnelle pour le personnel du secteur de l'enseignement formé à l'extérieur du Canada.

Ce guide contient toute l'information pertinente sur les conditions requises pour travailler dans ce secteur dans les douze (12) provinces et territoires hors Québec comme enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/institutrices en formation professionnelle, enseignants/enseignantes au niveau secondaire, enseignants/enseignantes aux niveaux primaires et préscolaire.

Tous nos remerciements à l'équipe d'AXXES Business Support & Co qui a réalisé cette étude et à Madame Rachel Anne Normand de la firme Révidaction qui en a assuré la première révision linguistique.

Merci à ÉquipeM pour la mise à jour des informations contenues dans ce document en janvier 2025..

RDÉE Canada

**L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.*

Mise en contexte

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE CANADA) propose ce guide pour soutenir les immigrants francophones qui ont fait leurs études à l'étranger dans le secteur de l'enseignement.

Ce guide comporte des informations essentielles et pertinentes sur les conditions requises pour travailler en qualité d'enseignants/enseignantes dans les douze (12) provinces et territoires, hors Québec, pour les niveaux secondaires, primaires et préscolaires.

Dans ce document, vous trouverez des détails sur les exigences nécessaires à la reconnaissance de vos qualifications en enseignement afin de pouvoir travailler comme enseignant au Canada. De plus, le guide comprend des informations sur les différents programmes et accords interprovinciaux au Canada, ainsi que sur les partenariats avec des pays étrangers liés à l'éducation.

Méthodologie

AXXESBUSINESS a procédé à la collecte d'informations recueillies auprès de divers sites Web réputés dans les provinces et territoires du Canada, ainsi que des informations du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (cicic.ca). Cette entreprise a pris l'initiative de communiquer directement avec les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux de la profession, en effectuant des appels de validation auprès des ministères concernés pour en assurer l'exactitude.

Pour que les données recueillies reflètent mieux les expériences réelles vécues par les professionnels formés à l'étranger, AXXESBUSINESS a également inclus des témoignages de personnes qui ont franchi les étapes nécessaires ayant abouti à la reconnaissance officielle des acquis. De plus, des informations précieuses ont été tirées de la version précédente de ce guide, produite en collaboration par Tandem Création et RDÉE Canada.

Les informations contenues dans ce guide ont été révisées en janvier 2025 par ÉquipeM.

Bien que de considérables efforts aient été consentis pour assurer l'exactitude de l'information qui est contenue dans le présent guide, aucun éditeur, ni le RDÉE Canada ni ses organismes membres, ne devront être tenus responsables de tout dommage causé par l'utilisation de ce document dû à des erreurs, des omissions ou des inexactitudes. Si vous désirez travailler au Canada, on vous recommande de vous assurer de communiquer avec les ordres et les organismes appropriés et, surtout, de consulter régulièrement les sites Internet des organismes décisionnels, ceux-ci ayant toujours préséance.



VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION



Selon la *Classification nationale des professions (CNP)*, la profession d'enseignement est classée dans la grande catégorie professionnelle (4) – Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux.

La profession enseignante englobe les hommes et les femmes qui ont la responsabilité d'enseigner aux élèves allant du niveau préscolaire jusqu'au niveau secondaire en passant par les niveaux élémentaire et intermédiaire.

La profession d'enseignement illustrée dans le présent guide comporte quatre profils occupationnels :

- **41210** – *Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/institutrices en formation professionnelle*
- **41220** – *Enseignants/enseignantes au niveau secondaire*
- **41221** – *Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire*
- **43100** – *Aides-enseignants/aides-enseignantes aux niveaux primaire et secondaire.*

Les enseignants font partie intégrante d'une profession réglementée partout au Canada, et ce, même si le territoire du Yukon n'a pas institué un processus formel pour la reconnaissance professionnelle. Ce dernier est en train d'étudier les cas effectués par d'autres provinces pour réaliser le processus.

Par conséquent, il faut être inscrit auprès de l'un des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux pour utiliser un des titres réservés ou pour obtenir la certification.

Dans la plupart des provinces et territoires, on peut travailler comme enseignant après avoir suivi des études de baccalauréat en éducation et obtenu un diplôme. Certaines provinces ont établi des niveaux de classification tels que IV, V, VI et VII, ainsi que fixé diverses exigences à leur égard. Cela sert également de grille de classification salariale dans la plupart des provinces.

Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) : Le PTQF fait partie du système Entrée express du Canada, conçu pour attirer des travailleurs qualifiés du monde entier.

Pour être admissible, vous devez avoir au moins une année d'expérience professionnelle continue dans un emploi de type de compétence 0, A ou B (les enseignants font partie de cette catégorie).

Voir ce site web (disponible en anglais seulement).

Note : Pour le Guide des carrières (GC) 2016, veuillez noter que la fonction de recherche avancée ne sera plus disponible après le 31 octobre 2024. Un outil hors ligne de recherche avancée a été développé et peut être demandé en envoyant un courriel à NC-CNP-NOC-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca. Veuillez noter que cet outil est disponible en anglais seulement.

RÈGLES APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS FORMÉS EN DEHORS DU CANADA

Cette partie du guide se divise en 12 sections. Chacune d'entre elles représente une province ou un territoire du Canada. L'ordre de présentation suit l'ordre alphabétique. La première section porte donc sur la province de l'Alberta.

Parcours vers l'enseignement Canada

****Nouveau processus simplifié pour les enseignants formés à l'étranger** :**

Parcours vers l'enseignement Canada est une ressource complète pour les enseignants formés à l'étranger (EFE) qui aspirent à enseigner dans diverses provinces et territoires du Canada.

- Soutien aux enseignants formés à l'étranger (EFE) qui cherchent un poste d'enseignant au Canada.
- Parcours vers l'enseignement Canada sert de plaque tournante pour les EFE qui souhaitent enseigner dans les provinces et territoires participants.
- Organismes de réglementation de l'éducation.
- Chaque organisme de réglementation de l'éducation provincial et territorial au Canada maintient un site Web qui offre des informations détaillées sur les exigences de certification spécifiques à cette région.

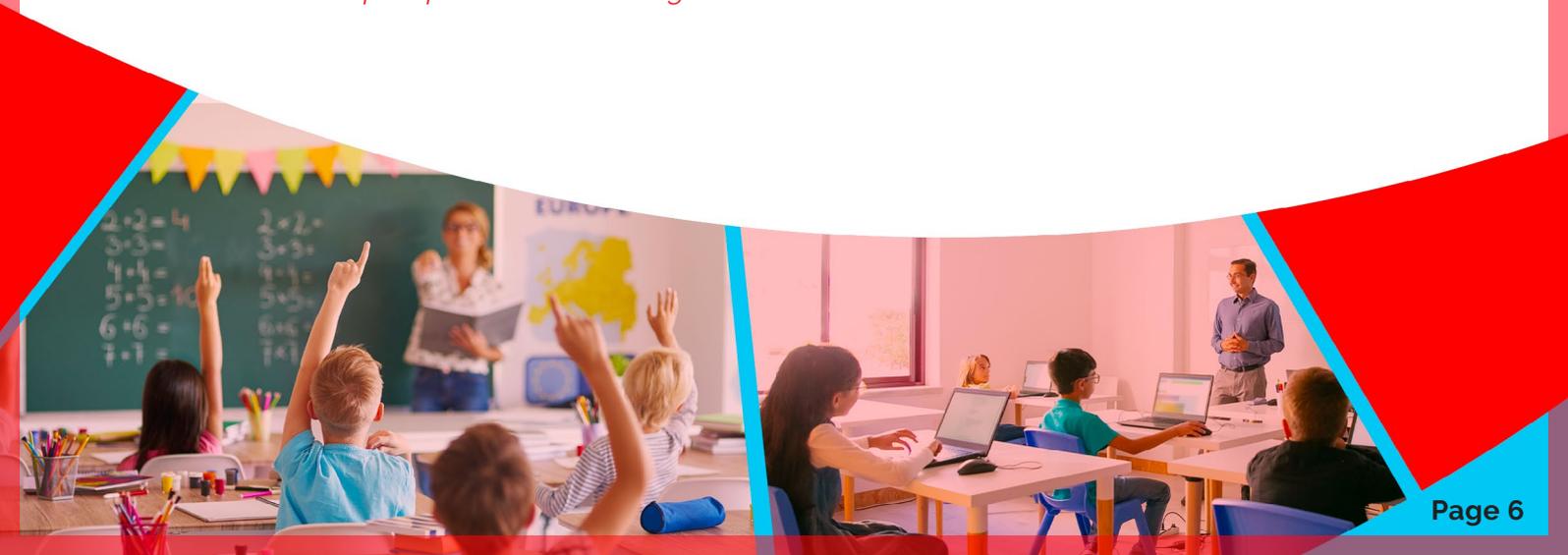
Territoires et provinces participants à Parcours vers l'enseignement :

- Colombie-Britannique
- Île-du-Prince-Édouard
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario (accepte seulement le test de compétences linguistiques)
- Saskatchewan
- Terre-Neuve et Labrador
- Territoire du Nord-Ouest.

Territoires et provinces non-participant à Parcours vers l'enseignement :

- Alberta
- Yukon.

Pour plus d'informations sur la poursuite d'une carrière d'enseignant au Canada, veuillez visiter le site Web de votre organisme de réglementation provincial ou territorial respectif.
<https://parcoursverslenseignement.ca>





PROVINCE DE L'ALBERTA

L'Alberta est connue pour sa beauté naturelle époustouflante, ses vastes paysages et ses riches ressources naturelles. Au-delà de ces caractéristiques géographiques, la vie en Alberta offre également une qualité de vie exceptionnelle, ainsi que de nombreuses opportunités professionnelles et personnelles.

1. EXIGENCES¹

Le ministère de l'Éducation de l'Alberta est la seule entité pédagogique qui peut évaluer les acquis et émettre un certificat permettant d'accéder à la profession de l'enseignement.

Cette évaluation est basée sur :

- 16 années d'études, y compris 4 années au niveau post secondaire menant vers un diplôme ;
- 48 crédits (heures-semester) dans un programme de formation à l'enseignement (cours en éducation et préparation professionnelle des enseignants) ;
- 10 semaines d'enseignement supervisé aux étudiants (stage) au niveau primaire ou secondaire.

Enseignants du primaire

Les enseignants du primaire doivent obtenir un minimum de 24 crédits d'heures semestriels qui incluent :

- 3 crédits d'heures semestriels en études canadiennes
- 3 crédits d'heures semestriels en mathématiques
- 3 crédits d'heures semestriels en sciences
- 6 crédits d'heures semestriels en littérature et composition (anglais ou français).

Enseignants du secondaire

Les enseignants du secondaire doivent obtenir :

- 24 crédits d'heures semestriels dans une matière enseignable
- 6 crédits d'heures semestriels en littérature et composition (anglais ou français).

Postulants internationaux

Tous les postulants qui désirent obtenir une certification en enseignement doivent répondre aux critères ci-dessus. Les diplômes sont évalués en fonction des cours suivis. Si un programme n'est pas acceptable aux yeux du ministère de l'Éducation, un postulant peut être tenu de suivre des cours supplémentaires pour être admissible à un certificat d'Insertion Professionnelle Intérimaire (CIPI).

Le Certificat d'Insertion Professionnelle Intérimaire (CIPI) est un programme visant à faciliter l'accès à l'emploi sur le marché du travail. Il propose une combinaison de périodes de formation et de missions temporaires. La formation peut être réalisée soit dans un organisme de formation, soit dans une entreprise d'accueil.

<https://www.educanada.ca/study-plan-etudes/certifications.aspx?lang=fra> (disponible en français).

¹ <https://www.alberta.ca/fr/teacher-certification> (disponible en français)



2. ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION :

- **S'inscrire à partir du site :** *Teacher Workforce Information System (TWINS)* (option en français pour s'inscrire).
- Une fois la demande soumise, imprimer un exemplaire du formulaire en format PDF.
- N'envoyez pas de copie de votre demande par la poste, à moins qu'on ne vous en fasse la demande.

3. DÉLAI DE TRAITEMENT :

- **Diplômés de l'Alberta :** au moins 14 jours ouvrables
- **Candidats à la mobilité pancanadienne de la main-d'œuvre :** 20 jours ouvrables
- **Postulants étrangers :** au moins 120 jours ouvrables
- **Note :** Le statut de la demande n'est pas disponible par téléphone, par courriel ou en personne. Vous devez vous connecter à votre compte TWINS pour vérifier le statut de votre demande. Vous serez informé par écrit lorsque votre dossier sera complet et dans la file d'attente pour évaluation.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS :

- **Diplômés de l'Alberta :** 200 \$
- **Postulants nord-américains (Canada et États-Unis) :** 225 \$
- **Postulants étrangers :** 250 \$
- **Note :** Les frais de candidature ne sont pas remboursables et doivent être payés au moment où vous soumettez votre demande de certification d'enseignant. Les demandes ne peuvent être traitées tant que les frais ne sont pas payés.

5. RESSOURCES ET COORDONNÉES :

Communiquez avec le Bureau du registraire :

Adresse : le registraire d'Alberta Éducation
44, boulevard Capital, 2e étage 10044, rue 108

Edmonton (Alberta) T5J 5E6

Téléphone : 780 427-2045

Sans frais : 310-0000 (à composer avant le numéro de téléphone – en Alberta seulement)

Télécopieur : 780 422-4199

Courriel : teacher.certification@gov.ab.ca



PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE



La Colombie-Britannique dispose d'un système de transfert réputé favorisant des transitions faciles entre les niveaux de qualification et les établissements post secondaires. Si vous avez terminé votre programme de formation en enseignement à l'extérieur du Canada et que vous présentez une demande de certificat d'enseignement en Colombie-Britannique, après le 1er novembre 2024. Vos titres de compétences par Parcours vers l'enseignement Canada pourraient être soumis à l'évaluation. De ce fait, il faudra soumettre un formulaire de demande en suivant cette étape, si elle s'applique à votre cas, au regard de ce lien : <https://parcoursverslenseignement.ca> (disponible en français).

1. EXIGENCES¹

Un postulant ayant étudié dans un pays autre que le Canada devra potentiellement suivre une formation de familiarisation avec la culture et le programme d'études du système d'éducation de la Colombie-Britannique. Cette formation peut durer environ une année et comprend un amalgame de formations offertes par des enseignants et un stage supervisé.

Voici les exigences en matière de scolarisation :

- Diplôme équivalent à un diplôme de la 12e année en Colombie-Britannique ;
- 4 années d'études postsecondaires ou obtention d'au moins 120 crédits postsecondaires, incluant :
- Quatre années (120 crédits) d'études postsecondaires et un diplôme (ou l'équivalent).

- Accumulation, au cours de 10 dernières années, d'expériences en enseignement d'au moins 75 jours pendant une année scolaire ou 100 jours pendant deux années scolaires consécutives, ou bien d'au moins 10 semaines d'enseignement pratique supervisé dans le cadre du programme initial de formation à l'enseignement.

Maîtrise de l'anglais ou du français :

Tous les candidats doivent démontrer leur maîtrise de la langue conformément aux normes de certification. Les candidats peuvent démontrer leur maîtrise de l'anglais ou du français en fournissant la preuve qu'ils satisfont à l'une des exigences acceptables.

Primaire

Les enseignants de l'élémentaire doivent totaliser 30 crédits de cours généraux dans des domaines liés au programme d'études de l'élémentaire de la Colombie-Britannique et doivent inclure :

¹ <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/teach/become-a-teacher/types/coq-requirements> (disponible en anglais seulement)

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/teach/become-a-teacher/applying-outside-bc> (disponible en anglais seulement)

- 6 crédits de littérature anglaise ou française et de rédaction
- 3 crédits d'études canadiennes
- 3 crédits de mathématiques
- 3 crédits de sciences (dans les domaines de l'astronomie, de la biologie, de la chimie, des sciences de l'environnement, de la géologie, des sciences de la terre ou des sciences de la mer, de la physique ou de la géographie physique).

Secondaire

Les enseignants du secondaire ont besoin de 30 crédits de cours théoriques répartis ainsi :

- 6 crédits de littérature anglaise ou française et de rédaction
- 24 crédits de cours dans l'un des domaines suivants :
 - ✓ Art Biologie
 - ✓ Affaires Éducation Chimie Informatique Danse
 - ✓ Théâtre
 - ✓ Sciences de la Terre Anglais
 - ✓ Études des Premières Nations Français
 - ✓ Sciences générales
 - ✓ Géographie Histoire Économie domestique Allemand Italien Japonais Coréen Mandarin Mathématiques Musique
 - ✓ Éducation physique Punjabi Russe
 - ✓ Études sociales Espagnol
 - ✓ Éducation spécialisée
 - ✓ Éducation technologique.

2. ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION :

- Créer un compte en allant sur l'espace des postulants : <https://www.bceid.ca/>
- Inscrivez-vous pour obtenir un BCeID afin de créer votre compte de certification d'enseignant. Si vous n'avez pas de BCeID, vous

devrez en créer un pour accéder en toute sécurité à votre compte.

- Dans votre compte, vous pouvez :
 - ✓ Soumettre une demande,
 - ✓ Vérifier l'état de votre demande,
 - ✓ Payer votre cotisation annuelle et bien plus encore.
- <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/teach/your-application/submit-documents> (disponible en anglais seulement)

3. DÉLAI DE TRAITEMENT :

Le processus de candidature commence lorsque vous soumettez votre demande sur BCeID et payez vos frais de candidature. Les candidatures ne peuvent être traitées qu'une fois les frais payés. Délai de traitement entre 1 à 3 mois selon les informations reçues et la complexité du dossier.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS :

Les frais de demande pour les certificats de qualification sont exclusivement basés sur le lieu où le postulant a terminé son programme de formation à l'enseignement :

- Colombie-Britannique ou du Canada : 245 \$
- Hors du Canada : 245 \$

5. RESSOURCES ET COORDONNÉES :

Ministry of Education and Child Care
201-828 8th Ave W

Vancouver, B.C. V5Z 1E2

Téléphone : Vancouver 604 660-2355 | Sans frais 1-888-356-2741

Télécopieur : 604 775-4859

Courriel : trb.certification@gov.bc.ca



PROVINCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE ÉDOUARD

***** Nouveau*** processus simplifié pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger : visitez le nouveau site Web de *Parcours vers l'enseignement Canada* pour préparer votre demande et déterminer votre admissibilité.**

L'Île-du-Prince-Édouard est heureuse d'annoncer le lancement du Parcours vers l'enseignement Canada. Ce nouveau service constitue un guichet unique pour les enseignants formés à l'étranger qui souhaitent obtenir un certificat dans les provinces et territoires participants, dont l'Île-du-Prince-Édouard.

1. EXIGENCES¹

- Preuve d'identité (p. ex., acte de naissance votre certificat de naissance, passeport, carte de résident permanent (recto et verso) ou votre fiche d'immigration Canada et visa ou fiche d'établissement (recto et verso);
- Preuve attestant le droit de travailler au Canada (p. ex., numéro d'assurance sociale);
- Rapport de vérification des antécédents judiciaires datant d'au plus 3 mois de la date de la présentation de la demande;
- Attestation de vérification de l'aptitude à travailler auprès des personnes vulnérables datant d'au plus 3 mois de la date de la présentation de la demande;
- Attestation de statut professionnel (preuve de certification d'enseignement) dans : le pays/territoire où vous avez terminé votre formation initiale à l'enseignement, même si vous n'y avez jamais enseigné, et tous les endroits où vous étiez habilité à enseigner;
- Preuve attestant l'obtention d'un diplôme de programme de formation en enseignement reconnu (p. ex. un relevé de notes officiel que l'université d'origine envoie directement au Bureau du registraire de l'Î.-P.-É.)
- Preuve d'achèvement de toutes les études postsecondaires (p. ex., des relevés de notes officiels que l'université d'origine envoie directement au Bureau du registraire de l'Î. -P.-É.)
- Preuve que le postulant était habilité à enseigner dans le pays/territoire où il a terminé son programme de formation en enseignement, même s'il n'y a jamais enseigné (p. ex., brevet d'enseignement)
- Preuve que le permis d'enseigner délivré par le pays/territoire d'origine est valide et en règle (p. ex., attestation du statut professionnel);
- Brevets d'enseignement du postulant pour tous les endroits où il a enseigné ou était habilité à enseigner. Cela s'applique même si le postulant n'a pas enseigné à ces endroits ;
- Preuve du statut professionnel de TOUS les pays/territoires où le postulant a obtenu un brevet d'enseignement et a enseigné (p. ex., attestation du statut professionnel).

¹ https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/legislation/e.02-11doc-teacher_certification_and_standards_regulations.pdf (disponible en anglais seulement)

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/service/demander-brevet-denseignement-li-p-e-candidats-internationaux> (disponible en français)



2. ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION :

- Soumettre, au Bureau du registraire, à la section de la certification et des normes, la demande accompagnée des diplômes et des frais administratifs.
- Demander à TOUTES les instances de certification d'envoyer directement au bureau du registraire une attestation de statut professionnel (indiquant que le brevet est valide et n'a jamais été suspendu) même si le postulant n'y a pas enseigné.
- Si le postulant est admissible, le Registraire octroie un brevet d'enseignement de niveau 4, 5, 5A, 6 ou 7 sur la base des documents présentés. La grille salariale dépend aussi du niveau de la certification. C'est pour cette raison que l'on conseille aux postulants d'inclure toutes les études postsecondaires effectuées.
- **Certificat scolaire de niveau 4** : détenir 120 heures de crédits ou un diplôme de premier cycle de 90 heures de crédits plus un minimum de 30 heures de crédits de pratique aboutissant à un diplôme.
- **Certificat scolaire de niveau 5** : détenir un baccalauréat universitaire de premier cycle approuvé ou l'équivalent et un programme de baccalauréat approuvé en formation en enseignement ou l'équivalent, totalisant un minimum de 150 heures de crédits.
- **Certificat scolaire de niveau 5A** : réussir une année scolaire supplémentaire approuvée en suivant des cours en enseignement ou des matières enseignables du programme autorisé des écoles publiques de l'Î.-P.-É., qui comprend un minimum de 30 heures de crédits au-delà des exigences du certificat 5.
- **Certification scolaire de niveau 6** : réussir un programme de maîtrise en éducation ou dans un domaine scolaire public de l'Î.-P.-É. Cela donne un minimum de 180 heures de crédits d'études cumulatives au niveau universitaire. Dans cette optique, un diplôme de maîtrise qui a été compté comme un programme de formation initiale des enseignants à des fins de certification ne peut pas être accepté pour ce niveau.
- **Certificat scolaire de niveau 7** : obtenir un diplôme de maîtrise ou de doctorat supplémentaire dans un domaine approuvé résultant en un minimum de 210 heures de crédits cumulées au niveau universitaire. Aucune augmentation de salaire n'est associée à ce niveau.

- Si le postulant n'est pas admissible, la lettre du registraire spécifiera les motifs et les exigences à remplir pour accéder à la certification.

- https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/legislation/e.02-11doc-teacher_certification_and_standards_regulations.pdf (disponible en anglais seulement)

- Demande de brevet d'enseignement pour les enseignants formés à l'étranger *un formulaire est disponible en ligne* (disponible en français).

3. DÉLAI DE TRAITEMENT :

Deux (2) semaines à compter de la date à laquelle l'ensemble des documents sont soumis au Bureau du registraire.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS :

Les frais de demande pour les certificats de qualification sont exclusivement basés

sur le lieu où le postulant a terminé son programme de formation à l'enseignement :

- Hors du Canada : Paiement complet des frais de 175 \$ pour l'évaluation de la certification.

5. RESSOURCES ET COORDONNÉES :

Ministère de l'Éducation et la Petite enfance

Certification et développement professionnel pour le personnel enseignant

Centre Holman

250, rue Water, bureau 101

Summerside (Île-du-Prince-Édouard) C1N

1B6 Téléphone : 902 438-4130

Télécopieur : 902 438-4062

Courriel : registrar@gov.pe.ca





PROVINCE DU MANITOBA

***** Nouveau *** processus simplifié pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger : visitez le nouveau site Web de *Parcours vers l'enseignement Canada* pour préparer votre demande et déterminer votre admissibilité. Le Manitoba est l'une des provinces les plus abordables où il faut y vivre, avec les coûts les plus bas pour le logement, l'assurance automobile, l'électricité et les frais de garderie.**

1. EXIGENCES¹

- Statut de citoyen canadien ou d'immigrant admis (résident permanent) ou un visa de travail valide.
- 12 années d'études élémentaires et secondaires
- Diplôme universitaire de premier cycle de trois ans et baccalauréat en éducation de deux ans ou un baccalauréat intégré ès arts/sciences de cinq ans et un baccalauréat en éducation incluant deux années de cours dans le domaine d'enseignement concerné et 24 semaines d'expérience d'enseignement pratique.
- Deux matières enseignables (une majeure et une mineure) avec preuve de qualification.
- NOUVEAU ! Brevet d'enseignement du personnel professionnel scolaire du Manitoba - À compter du 24 octobre 2024, le Règlement sur les brevets d'enseignement, R.M 115/2015 a été modifié en matière de brevets et de reconnaissance de l'expérience : https://web2.gov.mb.ca/laws/regs/current/_pdf-regs.php?reg=115/2015 (disponible en français)
- **Exigences en matière d'obtention de brevet :** https://www.edu.gov.mb.ca/m12/perfprof/brevet/brevet_enseignants/index.html#haut (disponible en français)

■ **Remarque :** Depuis novembre 2024, World Éducation Services (WES) effectue une évaluation ICAP pour tous les cours d'études postsecondaires suivies à l'extérieur du Canada ou des États-Unis. Le WES envoie les résultats de l'évaluation directement à la Section des brevets. Celle-ci accepte uniquement les rapports d'évaluation cours par cours faite par le WES et non celles effectuées par d'autres organismes.

■ **Remarque :** L'évaluation des compétences linguistiques de Parcours vers l'enseignement Canada est actuellement le seul test de compétences linguistiques approuvé par le Ministère pour l'obtention du brevet d'enseignement et du brevet de spécialiste scolaire, conformément aux modifications du 24 octobre 2024 au Règlement sur les brevets d'enseignement, R.M. 115/2015.

2. ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION :

- Soumettre une demande d'évaluation des diplômes universitaires auprès du WES, un organisme chargé d'évaluer les diplômes et titres étrangers. Les réponses sont fournies dans les 7 jours suivant la soumission du dossier.

¹ https://web2.gov.mb.ca/laws/regs/current/_pdf-regs.php?reg=115/2015 (disponible en français)
<https://www.edu.gov.mb.ca/m12/perfprof/brevet/index.html> (disponible en français)



- La Section des brevets évalue la demande après avoir reçu les résultats de la part du WES.
- Si l'équivalence est accordée, le postulant reçoit une attestation d'admissibilité, ainsi qu'un brevet d'enseignement professionnel permanent.
- **NOUVEAU** : Depuis le 12 novembre 2024, tous les demandeurs de brevet d'enseignement et de brevet de spécialiste scolaire seront tenus de suivre une formation approuvée sur la prévention des abus pédosexuels afin de se qualifier au brevet.
- Les deux programmes actuellement approuvés par le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance sont les suivants : Respect à l'école Priorité jeunesse. Le demandeur doit suivre au moins une des deux formations et joindre le certificat d'achèvement à sa demande.
 - ✓ La section des brevets peut accorder une équivalence avec condition. Dans ce cas, le postulant reçoit tout de même une attestation d'admissibilité. Toutefois, le brevet d'enseignement professionnel est provisoire et a une validité de 3 ans.

3. DÉLAI DE TRAITEMENT :

Au Manitoba, le délai de traitement est ouvert (durée non déterminée qui peut varier d'un dossier à l'autre).

4. FRAIS ADMINISTRATIFS :

Les frais de demande pour l'acquisition des certificats de qualification sont exclusivement basés sur le lieu où le postulant a terminé son programme de formation à l'enseignement :

- Titulaire d'un baccalauréat en éducation du Manitoba 100 \$
- Enseignant qualifié canadien 150 \$
- Formé à l'étranger 200 \$

5. RESSOURCES ET COORDONNÉES :

Section des brevets

402, rue Main Nord,
Case postale 700, Russell (Manitoba) R0J 1W0

Téléphone : 204 773-2998 ou 1 800 667-2378 (sans frais au Manitoba seulement)

Télécopieur : 204 773-2411

Courriel : Section des brevets (certification@gov.mb.ca)

Site web : www.edu.gov.mb.ca (disponible en français).



PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Seule province officiellement bilingue du Canada, le Nouveau-Brunswick possède deux secteurs d'éducation distincts : l'un en français et l'autre en anglais. La province bénéficie d'une diversité culturelle remarquable avec des communautés qui sont considérées parmi les meilleures au monde en matière de qualité de vie.

***** Nouveau ***** processus simplifié pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger : visitez le nouveau site Web de *Parcours vers l'enseignement Canada* pour préparer votre demande et déterminer votre admissibilité.

Note : Les enseignants formés à l'étranger sont priés d'utiliser les services de Parcours vers l'enseignement Canada à titre de première étape de leur processus d'obtention d'un certificat.

Les rapports réguliers cours par cours des agences WES et ICAS qui ont été commandés après le 28 octobre 2024 ne seront pas acceptés aux fins du traitement d'une demande de certificat. Veuillez consulter la section : Candidats internationaux - Parcours vers l'enseignement Canada pour de plus amples renseignements.

1. EXIGENCES¹

- Citoyenneté canadienne, être titulaire d'un statut de résident permanent canadien ou avoir un permis de travail canadien valide ;
- Avoir terminé avec succès un programme universitaire d'une durée minimale de quatre ans, soit l'équivalent d'un baccalauréat de 120 crédits d'une université canadienne, comprenant une majeure (30 crédits) dans une matière enseignée et 30 autres crédits dans des matières enseignées, ou une combinaison majeure (24 crédits) et mineure (18 crédits) dans deux matières enseignées et 18 crédits dans d'autres matières enseignées.
- Avoir terminé avec succès un programme universitaire de formation en enseignement primaire ou secondaire d'un établissement agréé (soit l'équivalent d'un baccalauréat en éducation d'une université canadienne) comprenant un minimum de 30 crédits canadiens en pédagogie et 18 semaines de stage.

- Maîtriser le français ou l'anglais.
- Détenir une autorisation d'enseigner. Celle-ci n'a jamais été suspendue ou révoquée.
- Aucun casier judiciaire.

Certificat d'enseignement 4

- Baccalauréat en enseignement approuvé
- Minimum de 120 crédits universitaires (excluant les crédits de stage) comprenant :
 - 30 crédits en pédagogie
 - 30 crédits dans une matière enseignée et 30 crédits dans d'autres matières enseignées OU une majeure (24 crédits) et une mineure (18 crédits) dans deux matières enseignées et 18 autres crédits dans des matières enseignées
- 18 semaines de stage

Certificat d'enseignement 5

- Baccalauréat en enseignement approuvé
- Minimum de 120 crédits universitaires (excluant les crédits de stage) comprenant :

1

<https://www.pxw1.snb.ca/snb7001/f/1000/CSS-FOL-19-003F.pdf> (disponible en français)

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/m12/content/promos/devenez_enseignante_enseignant.html



- 30 crédits en pédagogie
- 30 crédits dans une matière enseignée et 30 crédits dans d'autres matières enseignées OU une majeure (24 crédits) et une mineure (18 crédits) dans deux matières enseignées et 18 autres crédits dans des matières enseignées
- 18 semaines de stage
- Baccalauréat en enseignement approuvé et baccalauréat en lien avec des matières enseignées
- Minimum de 150 crédits universitaires (excluant les crédits de stage) dont :
 - 45 crédits en pédagogie
 - 30 crédits dans une matière enseignée et 30 crédits dans d'autres matières enseignées OU une majeure (24 crédits) et une mineure (18 crédits) dans deux matières enseignées et 18 autres crédits dans des matières enseignées
- 15 semaines de stage

Certificat d'enseignement 6

- Certificat 5 et une maîtrise approuvée en éducation ou dans une matière enseignée comportant 30 crédits de 2e cycle, ou 30 crédits de 2e cycles approuvés dans des matières enseignées donnant une majeure additionnelle, deux mineures additionnelles ou une mineure additionnelle et une concentration

- Total de 180 crédits universitaires (excluant les crédits de stage) dont 30 crédits approuvés de 2e cycle. <https://www.pxw1.snb.ca/snb7001/f/1000/CSS-FOL-19-003F.pdf> (disponible en français)

Remarque : Après vérification, une expérience satisfaisante de l'enseignement pourrait remplacer une partie ou la totalité du stage.

2. ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION :

Parcours vers l'enseignement Canada est la première étape pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger qui souhaitent obtenir un brevet d'enseignement dans les provinces et les territoires participants, notamment de la part du Bureau de certification des maîtres du Nouveau-Brunswick.

- Préparez votre demande et déterminer votre admissibilité en visitant le site web de Parcours vers l'enseignement Canada (<https://parcoursverslenseignement.ca>).
- Soumettez votre demande d'évaluation des titres de compétences et de la langue.
- Une fois vos rapports d'évaluation disponibles, Parcours vers l'enseignement Canada les enverra

aux organismes de réglementation de l'enseignement dans les provinces ou les territoires de votre choix.

- Après avoir consulté vos rapports sur le portail Parcours vers l'enseignement Canada, commencez le processus de demande de brevet d'enseignement en communiquant avec les organismes de réglementation des provinces ou des territoires que vous avez sélectionnés.
- Assurez-vous de répondre aux exigences de demande pour chaque province ou territoire. L'organisme de réglementation de la profession enseignante de chaque province ou territoire participant prendra la décision finale concernant votre brevet d'enseignement et vous informera directement de sa décision.

3. DÉLAI DE TRAITEMENT :

20 à 25 jours ouvrables.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS :

120 \$

5. RESSOURCES ET COORDONNÉES :

Adresse postale (pour tout document envoyé par la poste)

Bureau de la certification des maîtres

Ministères de L'Éducation et du Développement de la petite enfance

C. P. 6000 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Téléphone : 506 453-2785

Télécopieur : 506 453-5349

Courriel : certificationdesmaîtres@gnb.ca

Adresse municipale (pour tout document envoyé par service de messagerie, p. ex. : Purolator, FedEx, UPS et DHL)

Bureau de la certification des maîtres

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Place 2000 250, rue King Fredericton (N.-B.) E3B 9M9





PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

La forte croissance de l'économie de la Nouvelle-Écosse multiplie les possibilités d'emploi pour les immigrants qualifiés.

**** Nouveau *** processus simplifié pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger : visitez le nouveau site Web de [Parcours vers l'enseignement Canada](https://parcoursverslenseignement.ca) pour préparer votre demande et déterminer votre admissibilité.*

1. EXIGENCES¹

Enseignants formés à l'étranger désirant présenter une demande de certificat d'enseignement en Nouvelle-Écosse : si vous avez suivi un programme de formation initiale à l'enseignement pour les enfants de 5 à 18 ans dans un pays autre que le Canada et que vous n'êtes pas certifié dans une autre juridiction canadienne, une évaluation de Parcours vers l'enseignement Canada est requise pour présenter une demande de certification d'enseignant en Nouvelle-Écosse.

2. ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION :

Parcours vers l'enseignement Canada est la première étape pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger qui souhaitent obtenir un brevet d'enseignement dans les provinces et les territoires participants, notamment de la part du Bureau de certification des maîtres du Nouveau-Brunswick.

- Préparez votre demande et déterminer votre admissibilité en visitant le site web de Parcours vers l'enseignement Canada (<https://parcoursverslenseignement.ca>).

- Soumettez votre demande d'évaluation des titres de compétences et de la langue.
- Une fois vos rapports d'évaluation disponibles, Parcours vers l'enseignement Canada les enverra aux organismes de réglementation de l'enseignement dans les provinces ou les territoires de votre choix.
- Après avoir consulté vos rapports sur le portail Parcours vers l'enseignement Canada, commencez le processus de demande de brevet d'enseignement en communiquant avec les organismes de réglementation des provinces ou des territoires que vous avez sélectionnés.
- Assurez-vous de répondre aux exigences de demande pour chaque province ou territoire. L'organisme de réglementation de la profession enseignante de chaque province ou territoire participant prendra la décision finale concernant votre brevet d'enseignement et vous informera directement de sa décision.

1

<https://certification.ednet.ns.ca/internationally-educated-teachers> (disponible en anglais seulement)



3. DÉLAI DE TRAITEMENT :

Le traitement des demandes de certification d'enseignant prend jusqu'à six semaines à compter de la réception de tous les documents requis. Un retard dans la soumission d'un ou plusieurs documents requis peut entraîner des délais de traitement prolongés.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS :

106,15 \$

5. RESSOURCES ET COORDONNÉES :

Bureau du registraire des certificats d'aptitude à l'enseignement

Ministère de l'Éducation et du Développement de l'enseignement

Case postale 578 2021 rue Brunswick, Halifax (Nouvelle-Ecosse) B3J 2S9

Téléphone : 902 424-6620

Courriel : certification@novascotia.ca



TERRITOIRE DU NUNAVUT

Le Nunavut est l'un des secrets les mieux gardés au Canada, et pour les éducatrices et éducateurs car c'est un endroit remarquable pour y vivre et travailler.

Le territoire du Nunavut découvrira une qualité de vie exceptionnelle, en démarrant votre carrière et en rencontrant des gens extraordinaires.

**** Nouveau *** processus simplifié pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger : visitez le nouveau site Web de [Parcours vers l'enseignement Canada](https://parcoursverslenseignement.ca) pour préparer votre demande et déterminer votre admissibilité.*

1. EXIGENCES¹

Les enseignantes et enseignants formés à l'étranger qui n'ont jamais reçu l'autorisation d'enseigner dans un territoire canadien doivent faire évaluer leurs titres de compétence par l'intermédiaire de [Parcours vers l'enseignement Canada](https://parcoursverslenseignement.ca).

2. ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION :

[Parcours vers l'enseignement Canada](https://parcoursverslenseignement.ca) est la première étape pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger qui souhaitent obtenir un brevet d'enseignement dans les provinces et les territoires participants, notamment de la part du Bureau de certification des maîtres du Nouveau-Brunswick.

- Préparez votre demande et déterminer votre admissibilité en visitant le site web de [Parcours vers l'enseignement Canada](https://parcoursverslenseignement.ca) (<https://parcoursverslenseignement.ca>).
- Soumettez votre demande d'évaluation des titres de compétences et de la langue.
- Une fois vos rapports d'évaluation disponibles, [Parcours vers l'enseignement Canada](https://parcoursverslenseignement.ca) les enverra aux organismes de réglementation de l'enseignement dans les provinces ou les territoires de votre choix.
- Après avoir consulté vos rapports sur le portail [Parcours vers l'enseignement](https://parcoursverslenseignement.ca)

Canada, commencez le processus de demande de brevet d'enseignement en communiquant avec les organismes de réglementation des provinces ou des territoires que vous avez sélectionnés.

- Assurez-vous de répondre aux exigences de demande pour chaque province ou territoire. L'organisme de réglementation de la profession enseignante de chaque province ou territoire participant prendra la décision finale concernant votre brevet d'enseignement et vous informera directement de sa décision.

3. DÉLAI DE TRAITEMENT :

Une fois votre dossier complet, veuillez prévoir de 4 à 6 semaines pour son traitement.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS :

Les frais d'obtention de la certification au Nunavut sont initialement de 60 \$.

5. RESSOURCES ET COORDONNÉES :

Ministère de l'Éducation

P.O. Boîte 1000, Stn. 900
Iqaluit, Nunavut, X0A 0H0 Canada

Téléphone : 867-975-5600

Courriel : info.edu@gov.nu.ca

teacherregistrar@gov.nu.ca

¹ https://www.gov.nu.ca/fr/search?search_api_fulltext=fr%20education%20information%20brevet%20denseignement%20certificat%20admissibilite%20au%20poste%20de%20directeur%20decolle%20et (disponible en français)



PROVINCE DE L'ONTARIO

L'Ontario abrite de grandes villes comme Ottawa et Toronto, ainsi que de magnifiques paysages naturels. Grâce à ses services de soins de santé et services sociaux excellents, ainsi qu'à une scène culturelle dynamique, l'Ontario offre une qualité de vie élevée et d'excellentes possibilités d'emploi.

1. EXIGENCES¹

- Citoyenneté canadienne, être titulaire d'un statut de résident permanent canadien ou avoir un permis de travail canadien valide ;
- Preuve attestant le droit de travailler au Canada (p. ex., numéro d'assurance sociale) ;
- Rapport de vérification des antécédents judiciaires datant d'au plus 3 mois de la date de la présentation de la demande ;
- Preuve d'identité ;
- Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (12e année) ;
- Diplôme universitaire représentant au moins trois années (90 crédits) d'études dans un établissement postsecondaire reconnu ;
- Diplôme d'un programme de formation à l'enseignement de quatre sessions ;
- Demande d'inscription à l'Ordre et régler les frais d'inscription et la cotisation annuelle ;
- Attestation de qualification pédagogique ;
- Preuve de compétence linguistique ;
- Réussir le programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel ;

Ces exigences peuvent changer sans préavis.

Avant de présenter une demande, nous vous recommandons de répondre en ligne au questionnaire d'évaluation pour déterminer si vous avez les qualifications requises.

Références : Guide d'inscription - Exigences à remplir pour enseigner les études générales et Guide d'inscription - Exigences à remplir pour enseigner l'éducation technologique.

2. ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION :

- Faire évaluer les qualifications auprès de l'Ordre des enseignants et enseignantes de l'Ontario. Cette évaluation est gratuite et se fait en ligne à l'adresse suivante : <http://oeeo.ca/becoming-a-teacher/internationally-educated-teachers/aea>
- Demander au pays d'origine d'envoyer des documents certifiant que le postulant est apte et autorisé à enseigner. Ce document peut être envoyé par le gouvernement ou l'université où le postulant enseigne.
- Le collège peut aussi demander les documents au nom du postulant s'il s'avère que celui-ci a de la difficulté à l'obtenir par lui-même.

¹ https://www.oct.ca/becoming-a-teacher/internationally-educated-teachers?sc_lang=fr-ca (disponible en français)



- Selon le pays où le postulant a effectué sa formation, une personne-ressource désignée du collège peut fournir de l'appui quant aux documents à soumettre : <https://oeeo.ca/becoming-a-teacher/internationally-educated-teachers/country-info> (disponible en français)
- Si le postulant est admissible, l'ordre octroie une autorisation d'enseigner. Il octroie l'un ou l'autre des brevets suivants selon les résultats de l'évaluation de la demande :
 - ✓ Brevet complet
 - ✓ Brevet avec condition : Le postulant a cinq ans pour remplir les exigences de l'ordre.
- Si le postulant n'est pas admissible, l'Ordre refuse la certification en motivant son refus. Il lui accorde deux ans pour régler la situation.
- Il se peut que le postulant ait à suivre une formation en enseignement en partie ou dans son intégralité. La province prévoit deux types de baccalauréats pour accommoder les postulants potentiels :
- Baccalauréat en éducation :
 - ✓ Temps plein (2 ans)
 - ✓ En mode alternatif (3 ans)

3. DÉLAI DE TRAITEMENT :

L'Ordre fera de son mieux pour rendre une décision dans les 120 jours suivant l'ouverture de votre dossier.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS :

532 \$ (incluant une année de cotisation annuelle si la demande est acceptée) *Tous les frais mentionnés incluent les taxes applicables. Les frais peuvent changer.

5. RESSOURCES ET COORDONNÉES :

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

101, rue Bloor Ouest Toronto (Ontario) M5S 0A1

Téléphone : 416 961-8800

Sans-frais : 1 888 534-2222

Courriel : info@oeeo.ca

Ministère de l'Éducation de l'Ontario

www.edu.gov.on.ca

Téléphone : 416 325-2929

Sans frais : 1 800 387-5514



PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN

La Saskatchewan offre aux nouveaux arrivants une qualité de vie élevée, un fort sentiment d'appartenance à la communauté et de nombreuses possibilités d'emploi, ce qui en fait un endroit idéal pour les familles.

***** Nouveau*** processus simplifié pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger : visitez le nouveau site Web de *Parcours vers l'enseignement Canada* pour préparer votre demande et déterminer votre admissibilité.**

À compter du 18 novembre 2024, les candidats doivent compléter l'évaluation par l'intermédiaire de *Parcours vers l'enseignement Canada* avant de remplir la demande de certification en ligne auprès du SPTRB.

Si vous avez demandé une évaluation WES avec rapport ICAP et cours par cours avant le 18 novembre 2024, veuillez envoyer un courriel à general@sptrb.ca pour obtenir des instructions supplémentaires.

1. EXIGENCES

- Citoyenneté canadienne, être titulaire d'un statut de résident permanent canadien ou avoir un permis de travail canadien valide ;
- Preuve attestant le droit de travailler au Canada (p. ex., numéro d'assurance sociale)
- Rapport de vérification des antécédents judiciaires datant d'au plus 3 mois à la date de la présentation de la demande
- Diplôme équivalent à un diplôme de 12e année en Saskatchewan
- Baccalauréat équivalent à 4 années d'études postsecondaires
- Baccalauréat en éducation ou diplôme approuvé, ainsi que 48 heures par semestre d'enseignement professionnel incluant un stage pratique
- Certificat d'enseignement de la juridiction où le postulant a reçu sa formation.

<https://sptrb.ca/SPTRB/SPTRB/Certification/Certification.aspx> (disponible en anglais seulement)

https://sptrb.ca/SPTRB/Certification/International_Teacher_Education_Program.aspx (disponible en anglais).

2. ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION :

Parcours vers l'enseignement Canada est la première étape pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger qui souhaitent obtenir un brevet d'enseignement dans les provinces et les territoires participants, notamment de la part du Bureau de certification des maîtres du Nouveau-Brunswick.

- Préparez votre demande et déterminer votre admissibilité en visitant le site web de *Parcours vers l'enseignement Canada* (<https://parcoursverslenseignement.ca>)
- Soumettez votre demande d'évaluation des titres de compétences et de la langue.
- Une fois vos rapports d'évaluation disponibles, *Parcours vers l'enseignement Canada* les enverra aux organismes de réglementation de l'enseignement dans les provinces ou les territoires de votre choix.
- Après avoir consulté vos rapports sur le portail *Parcours vers l'enseignement Canada*, commencez le processus de demande de brevet d'enseignement en communiquant avec les organismes de réglementation des provinces ou des territoires que vous avez sélectionnés.

- Assurez-vous de répondre aux exigences de demande pour chaque province ou territoire. L'organisme de réglementation de la profession enseignante de chaque province ou territoire participant prendra la décision finale concernant votre brevet d'enseignement et vous informera directement de sa décision.

Si l'appel est rejeté, on peut demander au postulant de suivre une formation partielle ou complète.

3. DÉLAI DE TRAITEMENT :

Le délai général de traitement des demandes internationales est de 6 mois. Les délais de traitement exacts dépendront de la complexité de la demande.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS :

Frais de demande de certificat : 267,75 \$ (TPS incluse)

Note : *Pour pouvoir exercer la profession d'enseignant dans les systèmes scolaires financés par les fonds publics de la Saskatchewan, les enseignants certifiés doivent s'inscrire chaque année auprès du SPTRB. Tous les enseignants qui s'inscrivent auprès du SPTRB apparaîtront dans le registre public.*

- Frais d'inscription annuels de 99,75 \$ (TPS incluse)
 - ✓ Les frais ne sont ni transférables, ni remboursables, et peuvent être modifiés sans préavis
 - ✓ Les frais sont en devise canadienne et doivent être payés en devise canadienne

5. RESSOURCES ET CONTACT :

Saskatchewan Professional Teachers Regulatory Board

204 - 3775 Pasqua Street
REGINA SK S4S 6W8

Téléphone : 306-352-2230

Sans frais : 1-844-254-2230 (Saskatchewan)

Télécopie : 306-352-0022

Courriel : general@sptrb.ca

Président du Comité de révision des décisions de certification

C/O Saskatchewan Professional Teachers Regulatory Board

204 - 3775, rue Pasqua
Régina (Saskatchewan) S4S 6W8





PROVINCE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Terre-Neuve-et-Labrador possède une culture riche enracinée dans la musique, les contes, la gastronomie et un fort sentiment d'appartenance. Elle se caractérise par un air pur, des paysages vastes et une atmosphère accueillante.

*** Nouveau*** processus simplifié pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger : visitez le nouveau site Web de Parcours vers l'enseignement Canada (<https://parcoursverslenseignement.ca>) pour préparer votre demande et déterminer votre admissibilité.

1. EXIGENCES¹

- Citoyenneté canadienne, être titulaire d'un statut de résident permanent canadien ou avoir un permis de travail canadien valide ;
- Preuve attestant le droit de travailler au Canada (p. ex., Numéro d'assurance sociale)
- Rapport de vérification des antécédents judiciaires datant d'au plus 3 mois de la date de la présentation de la demande
- Diplôme équivalent à quatre années d'études (subséquentes à la 12e année du programme terreneuvien) avec majeure dans une matière scolaire.

Ou

- Diplôme universitaire de quatre ans en éducation de quatre ou cinq ans, avec concentration en éducation primaire, élémentaire ou secondaire avec une majeure dans un domaine enseignable, plus un diplôme d'enseignement d'un an ou de deux ans. Cependant, un diplôme d'enseignement de quatre ou cinq ans avec une concentration en éducation primaire, élémentaire ou secondaire peut également être accepté.

<https://www.gov.nl.ca/education/files/Confidential-Disclosure-Criminal-Record.pdf> (disponible en anglais seulement)

<https://www.gov.nl.ca/education/files/Teacher-Initial-Certification-Application-2025.pdf> (disponible en anglais seulement)

<https://www.gov.nl.ca/education/files/Payment-Schedule-Teacher-Certification.pdf> (disponible en anglais seulement)

<https://www.gov.nl.ca/education/k12/teaching/certification/#International> (disponible en anglais seulement).

2. ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION :

- Parcours vers l'enseignement Canada est la première étape pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger qui souhaitent obtenir un brevet d'enseignement dans les provinces et les territoires participants, notamment de la part du Bureau de certification des maîtres du Nouveau-Brunswick.
- Préparez votre demande et déterminer votre admissibilité en visitant le site web de Parcours vers l'enseignement Canada (<https://parcoursverslenseignement.ca>)
- Soumettez votre demande d'évaluation des titres de compétences et de la langue.
- Une fois vos rapports d'évaluation

¹ https://www.gov.nl.ca/education/files/10177655-NL-RESOURCE-GUIDE-FOR-IETS-2021-Office-of-Teacher-Certification-and-Records-English-Updated_FR.pdf (disponible en français)

<https://www.gov.nl.ca/education/k12/teaching/certification/#min> (disponible en anglais seulement)



disponibles, Parcours vers l'enseignement Canada les enverra aux organismes de réglementation de l'enseignement dans les provinces ou les territoires de votre choix.

- Après avoir consulté vos rapports sur le portail Parcours vers l'enseignement Canada, commencez le processus de demande de brevet d'enseignement en communiquant avec les organismes de réglementation des provinces ou des territoires que vous avez sélectionnés.
- Assurez-vous de répondre aux exigences de demande pour chaque province ou territoire. L'organisme de réglementation de la profession enseignante de chaque province ou territoire participant prendra la décision finale concernant votre brevet d'enseignement et vous informera directement de sa décision.
- Si la demande est admissible, le Bureau du registraire octroie un certificat d'enseignement. Dans le cas contraire, le postulant reçoit une lettre motivant le refus et indique les exigences à remplir pour que la demande de certification soit reconsidérée.

3. DÉLAI DE TRAITEMENT :

Le département répondra au candidat dans les 40 jours ouvrables en décembre/janvier, avril/mai ou août/septembre et dans les 25 jours ouvrables pendant le reste de l'année. Le délai peut être plus long s'il faut demander des documents supplémentaires.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS :

125 \$

5. RESSOURCES ET COORDONNÉES :

Bureau du registraire des brevets d'enseignement Département de l'Éducation

Case postale 8700 3e étage, West Block
Saint-Jean (Terre-Neuve) A1B 4J6

Téléphone : 709 7293020



TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Les Territoires du Nord-Ouest ont un avenir prometteur grâce aux industries en lien avec les ressources naturelles. *** Nouveau *** processus simplifié pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger : visitez le nouveau site Web de *Parcours vers l'enseignement Canada* pour préparer votre demande et déterminer votre admissibilité. Étant donné qu'il n'existe aucun bureau central responsable du recrutement des enseignants aux TNO et de l'évaluation des diplômes, ce sont donc les administrations, les conseils scolaires et les conseils des services communautaires qui sont chargés de ces tâches.

1. EXIGENCES

- Citoyenneté canadienne, être titulaire d'un statut de résident permanent canadien ou avoir un permis de travail canadien valide ;
- Preuve attestant le droit de travailler au Canada (p. ex., numéro d'assurance sociale)
- Rapport de vérification des antécédents judiciaires datant d'au plus 3 mois de la date de la présentation de la demande
- Baccalauréat en éducation de quatre ou cinq ans ;
- Diplôme reconnu de quatre ans (comme un baccalauréat ès arts en éducation, un baccalauréat en sciences domestiques, un baccalauréat en éducation physique, etc.) dont le programme offre une formation en enseignement d'un an minimum ;
- Diplôme reconnu de trois ans (comme un baccalauréat ès arts, un baccalauréat ès sciences, etc.) auquel s'ajoute une formation à l'enseignement d'un an minimum (comme un diplôme en éducation d'un institut pédagogique, un baccalauréat en éducation d'un an, un baccalauréat en éducation après diplôme, un diplôme en éducation, etc.).

https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/2022-04_-_certified_nwt_fact_sheet_-_french.pdf (disponible en français)

<https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/enseignez-aux-tno/competences-des-enseignants-et-brevets-denseignement> (disponible en français)

2. ÉTAPES DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION :

Parcours vers l'enseignement Canada est la première étape pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger qui souhaitent obtenir un brevet d'enseignement dans les provinces et les territoires participants, notamment de la part du Bureau de certification des maîtres du Nouveau-Brunswick.

- Préparez votre demande et déterminer votre admissibilité en visitant le site web de Parcours vers l'enseignement Canada (<https://parcoursverslenseignement.ca>)
- Soumettez votre demande d'évaluation des titres de compétences et de la langue.



- Une fois vos rapports d'évaluation disponibles, Parcours vers l'enseignement Canada les enverra aux organismes de réglementation de l'enseignement dans les provinces ou les territoires de votre choix.
- Après avoir consulté vos rapports sur le portail Parcours vers l'enseignement Canada, commencez le processus de demande de brevet d'enseignement en communiquant avec les organismes de réglementation des provinces ou des territoires que vous avez sélectionnés.
- Assurez-vous de répondre aux exigences de demande pour chaque province ou territoire. L'organisme de réglementation de la profession enseignante de chaque province ou territoire participant prendra la décision finale concernant votre brevet d'enseignement et vous informera directement de sa décision.

3. DÉLAI DE TRAITEMENT :

Le délai général de traitement des demandes internationales est de 6 mois. Les délais de traitement exacts dépendront de la complexité de la demande.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS :

85 \$. Ce montant peut varier selon les besoins de traitement.

5. RESSOURCES ET COORDONNÉES :

**Registrar, Teacher Certification
Education, Culture and Employment**

Government of the Northwest Territories

75, Woodland Drive

Hay River (Territoires du Nord-Ouest) X0E 1G1

Téléphone : 867 874-6531 Télécopieur : 867 874-3321

Courriel : teachercertification@gov.nt.ca

Registraire Brevets d'enseignement

Ministère de l'Éducation, de la Culture de la Formation

4501, 50e Avenue

Case postale 1320 Yellowknife

(Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9

Téléphone : 867 767-9353, poste 71266

Télécopieur : 867 873-0109

Courriel : teacherqualificationssupport@gov.nt.ca

Services aux organismes scolaires et perfectionnement des éducateurs

Éducation, Culture et Formation

C. P. 1320

Yellowknife, NT X1A 2L9

Téléphone : 867 767-9353 ext. 71620

Courriel : newteachers@gov.nt.ca



TERRITOIRE DU YUKON

Le Yukon est réputé pour ses paysages époustouflants, son soleil de minuit et ses habitants chaleureux, ce qui permet de dire qu'il est un endroit accueillant pour beaucoup. Ce territoire nordique offre une nature sauvage abondante, une qualité de vie élevée et diverses possibilités d'emploi.

1. EXIGENCES

- Être citoyen canadien ou résident permanent ou avoir un permis de travail valide;
- Être une personne de bonnes mœurs et douée d'un bon jugement;
- Être à tous égards compétent pour enseigner à des élèves.
- Preuve attestant le droit de travailler au Canada (p. ex., numéro d'assurance sociale)
- Rapport de vérification des antécédents judiciaires datant d'au plus 3 mois de la date de la présentation de la demande
- Preuve d'identité (p.ex., acte de naissance)
- Preuve du diplôme d'études secondaires ou document équivalent comme le certificat d'équivalence des tests de connaissances générales
- Relevés de notes officiels émis par l'établissement d'enseignement pour tous les cours techniques, théoriques,

professionnels et de métiers suivis au niveau postsecondaire ;

- Preuves, fournies par l'employeur, que le postulant était un employé salarié dans le secteur des métiers ou des technologies en question. Ces preuves doivent montrer le nombre d'heures de travail effectué.

Pour pouvoir enseigner dans les écoles publiques du Yukon, il faut détenir un brevet d'enseignement du territoire. Pour l'obtenir, vous devez avoir un document de qualification délivré par une autre région administrative canadienne. Cela ne vous concerne pas si vous avez un diplôme du programme de formation des enseignants autochtones du Yukon ou post-baccalauréat en éducation de l'Université du Yukon.

https://laws.yukon.ca/cms/images/LEGISLATION/regs/oic1993_046.pdf (disponible en français) <https://yukon.ca/sites/default/files/edu/edu-demande-brevet-enseignement-aide-memoire.pdf> (disponible en français)





2. DÉLAI DE TRAITEMENT :

Délai de traitement entre 1 à 3 mois selon les informations reçues et la complexité du dossier.

3. FRAIS ADMINISTRATIFS :

Le Yukon ne demande pas de frais pour obtenir un certificat d'enseignement, mais pour être qualifié, vous devez d'abord être certifié dans une autre province ou un autre territoire. Vous trouverez plus d'informations sur le processus de certification sur <https://yukon.ca/fr/emploi/emplois-en-education/demander-un-brevet-denseignement-du-yukon> (disponible en français)

4. RESSOURCES ET COORDONNÉES :

*Édifice du ministère de l'Éducation
(entrée du côté du stationnement sur
Hospital Road)*

1000, boulevard Lewes, Whitehorse, YT
Y1A 3H9

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30

Par téléphone : 867-471-0921

Par courriel : teachercertification@yukon.ca

Par la poste : Gouvernement du Yukon –
ministère de l'Éducation

Brevets d'enseignement (E-15) C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

<https://yukon.ca/fr/emplois-education>
(disponible en français)



TÉMOIGNAGES

Madame Anne Kewou

Enseignante du primaire, cycle moyen – Province de l'Ontario, Canada

Je suis native du Cameroun. J'ai obtenu un diplôme d'études supérieures en commerce de quatre ans, avec une spécialisation en affaires internationales. J'ai accumulé trois ans d'expérience dans le domaine de la logistique et de la chaîne d'approvisionnement avant d'immigrer au Canada.

Pour commencer mon parcours éducatif au Canada, j'ai postulé à l'Université d'Ottawa pour le programme de baccalauréat en éducation, spécialisé dans la division primaire-moyen, qui dure deux ans à temps plein. Ce programme s'adresse aux enfants âgés de quatre à treize ans. Le processus de candidature comprenait une lettre de motivation et les diplômes originaux qui démontrent que mes qualifications sont équivalentes à un diplôme d'études secondaires au Canada. L'université a évalué et vérifié ma candidature. Une fois sélectionnée, j'ai dû passer un test de langue française administré par l'Université d'Ottawa. Le programme comprend également plusieurs mois d'expérience de stage dans les écoles.

Après avoir réussi les cours et les deux stages, j'ai obtenu un baccalauréat en éducation qui m'a permis de postuler à l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Dans mon cas, j'ai suivi le calendrier universitaire, qui prévoit des dates et des périodes précises pour étudier la matière et passer le test de français. Personnellement, depuis mon arrivée au Canada, je n'ai pas cherché à obtenir d'équivalence pour mon diplôme.

L'enseignement est plus qu'un simple métier, c'est un choix de vie. La profession varie considérablement d'un pays à l'autre, il est donc essentiel de ne pas supposer que l'expérience d'enseignement dans votre pays d'origine se traduira directement par l'enseignement au Canada. J'enseigne avec beaucoup de plaisir et de passion, mais j'ai été surprise par le temps et l'engagement que cela demande. Cette carrière ne se limite certainement pas aux heures typiques de 8 h à 16 h pour lesquelles vous êtes rémunéré. C'est une profession exigeante, où la véritable récompense pour un enseignant ne réside pas dans ce qu'il reçoit, mais dans ce qu'il devient.

Travailler avec des enfants offre des expériences de vie inestimables. Vous pouvez compter sur eux pour inspirer votre croissance et votre apprentissage. Pour les immigrants en quête de défis et d'épanouissement, l'enseignement peut être un choix de carrière fantastique.





TÉMOIGNAGES

Marguy Pélagie Alima

*Enseignante du primaire, cycle moyen - ressource - appui à l'apprentissage -
Province du Nouveau-Brunswick*

Je suis originaire du Cameroun, où j'ai obtenu un diplôme d'enseignement secondaire technique avec une spécialisation en informatique industrielle en 2014. J'ai débuté ma carrière d'enseignant en 2015 et j'ai immigré au Canada en 2019. À mon arrivée au Canada, je n'avais pas initialement l'intention de poursuivre une carrière dans l'enseignement, car je souhaitais m'orienter vers l'informatique.

Mon premier emploi a été dans un établissement de garde d'enfants, ce qui m'a permis de découvrir pour la première fois le métier d'enseignant au Canada. Au retour des vacances de Noël, j'ai développé un intérêt pour l'enseignement à un niveau plus avancé et j'ai commencé à chercher des opportunités d'emploi au sein d'une commission scolaire francophone. J'ai rapidement obtenu

un poste d'enseignant suppléant, ce qui m'a permis de mettre en valeur mes compétences dans le domaine.

L'établissement a décidé de retenir mes services et m'a orienté vers l'organisme responsable de la certification des enseignants, où j'ai dû soumettre mes documents. Sur le site du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, notamment dans la section destinée aux enseignants formés à l'étranger, j'ai trouvé toutes les informations nécessaires pour obtenir ma certification. Après avoir fourni toutes les informations requises, j'ai reçu ma certification en moins de 60 jours, ce qui me permet d'évoluer professionnellement.

Aujourd'hui, j'occupe un poste permanent au sein de cet établissement d'enseignement.





NOS COORDONNÉES

Réseau de développement économique et d'employabilité Canada (RDÉE Canada)

1, rue Nicholas, bureau 606
Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Téléphone : 613-244-7308

Courriel : immigration@rdee.ca

www.rdee.ca

Réseaux sociaux

Facebook : www.facebook.com/RDEECanada/

LinkedIn : www.linkedin.com/company/936253/admin/

Twitter : twitter.com/RDEECanada

Instagram : www.instagram.com/rdeecanada

YouTube : www.youtube.com/c/RDEECanada

RDEE
Canada

Le leader du développement économique des
communautés francophones et acadiennes

NOS MEMBRES

Alberta		Parallèle Alberta Tél. : 780-490-6975 Courriel : info@parallele-ab.ca
Colombie-Britannique		Société de développement économique de la Colombie-Britannique (SDECBC) Tél. : 604-732-V3534 Courriel : info@sdecbc.com
Île-du-Prince-Édouard		Coopérative d'intégration francophone de l'ÎPE Tél. : 1-888-954-5888 Courriel : employerservices@cifipe.ca
Manitoba		Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) Tél. : 204-925-2320 Courriel : cdem@cdem.com
Nouveau-Brunswick		RDÉE du Nouveau-Brunswick Tél. : 506-764-9876 Courriel : adminRDEENB@cenb.com
Nouvelle-Écosse		Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse (CDENÉ) Tél. : 902-424-7230 Courriel : info@cdene.ns.ca
Nunavut		Carrefour Nunavut Tél. : 867-979-2800 Courriel : immigration@carfournunavut.ca
Ontario		Société économique de l'Ontario (SÉO) Tél. : 613-590-2493 Courriel : info.ei@seo-ont.ca
Saskatchewan		Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS) Tél. : 306-566-6000 Courriel : info@cecs-sk.ca
Terre-Neuve-et-Labrador		Horizon TNL Tél. : 709-726-5976 Courriel : immigration@horizontnl.ca
Territoires du Nord-Ouest		Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest (CDÉTNO) Tél. : 867-873-5962 Courriel : emplois@cdetno.com
Yukon		Association franco-yukonnaise (AFY) Tél. : 867-668-2663 Courriel : immigration@afy.yk.ca

r d e e . c a



RDEE
Canada

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada